



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**DAFPEN**  
**Délégation Académique à la**  
**Formation des Personnels de**  
**l'Éducation Nationale**

Affaire suivie par  
Isabelle Pouget  
Référence  
2020-23  
Téléphone  
05.36.25.83.76  
Courriel

isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

**Adresse postale :**  
**CS 87703**  
**31077 Toulouse**  
**Cedex 4**

**Adresse physique :**  
**12, rue Mondran**  
**31400 Toulouse**

Toulouse, le 22 juin 2020

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Objet :** ASH : modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap - année scolaire 2020-2021

**Référence :** Bulletin officiel n°25 du 18 juin 2020 - circulaire du 10-6-2020

Des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH, construits autour d'une grande thématique de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Pour l'année 2020-2021, trois grands axes ont été retenus :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève
- Fluidifier le parcours de l'élève
- Professionnaliser les enseignants

**La liste de l'ensemble des modules de formation d'initiative nationale répartis par thèmes est consultable dans le bulletin officiel n°25 du 18 juin 2020 à l'adresse suivante : [BO n°25 du 18 juin 2020](#)**

Pour 2020-2021, l'académie de Toulouse propose trois modules d'une durée de 25H chacun :

➤ **Identifiant : 20NDGS6030**

Titre : L'école inclusive et la scolarisation d'élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme

Opérateur principal : DSDEN du Tarn et Garonne

Durée : 25 heures (1 semaine) - du 22 mars 2021 au 25 mars 2021 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 20NDGS6047**

Titre : Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale



2/2

Opérateur principal : rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures (1 semaine) - du 2 au 5 février 2021 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 20NDGS6095**

Titre : Les outils numériques au service des apprentissages des élèves à besoins particuliers.

Opérateur principal : rectorat et DANE Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures (1 semaine) - du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 mercredi inclus.

**Pour candidater sur l'ensemble des formations d'initiative nationale proposées, les personnels intéressés doivent compléter un formulaire accessible via le lien indiqué ci-dessous.**

**Attention : les personnels devront disposer de l'adresse UAI ou RNE de leur établissement d'affectation, de leur ancienneté générale de service en années/mois/jours (indiquée dans I-Prof), du code et du libellé complet de chaque stage demandé pour compléter le formulaire.**

[Candidature MIN ASH Année scolaire 2020 2021](#)

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au **6 juillet 2020**.

Trois vœux maximum de formation sont possibles.

Les candidatures seront ensuite examinées pour validation :

- par les directions des services départementaux de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le premier degré. Les frais de mission sont imputés sur le BOP 140 géré par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.
- par la directrice de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le second degré. Les personnels du premier degré enseignant dans le second degré (ULIS; SEGPA....) relèvent de cette procédure.

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort au Ministère.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion possible de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation  
la directrice de la délégation académique  
à la formation des personnels  
de l'éducation nationale  
  
Marie SAINT-MICHEL

**CPI** : Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN ET-EG, IEN-IO, IEN 1<sup>o</sup> degré, CT ASH